

## MODIFICATION À LA SOLICITATION 5000044606

### 1 SECTION 1 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES R0001T (2004-12-10) et R0002T (2000-05-12)

**Supprimer :**

**4) Visite aux lieux des travaux (OBLIGATOIRE)**

**Non Applicable**

**Insérer :**

#### **4) Visite aux lieux des travaux (Optionnelle)**

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au site du radar météorologique d'Exeter situé à 50 kilomètres au nord-ouest de London, en Ontario. La station se trouve au 41651, route Thames (route 83), à l'intersection de la route 11 du comté de Huron, à South Huron (NOM 1S7), le 25 juin, 2019. La visite des lieux débutera à 11h [heure locale](#).

On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

Remarque : les casques et les bottes de sécurité sont obligatoires